

sur un plus grand pied ; les Célèbes et les Moluques y furent incorporées.

Ce fut au printemps de 1818 qu'une expédition partit de Batavia , se rendit à Bornéo , releva les anciens comptoirs hollandais , en établit de nouveaux , et les commissaires-généraux du roi des Pays-Bas conclurent un traité avantageux avec le sultan de Pontiana. Les grands vassaux de ce prince , qui avait aussi transigé en leur nom , se révoltèrent contre lui. Le sultan marche à leur rencontre à la tête de ses troupes , grossies par une division de Hollandais ; il remporte une victoire complète. Ce prince , dans l'excès de sa reconnaissance , augmente encore les privilèges déjà obtenus par ses nouveaux alliés , qui voient ainsi sous leur influence exclusive une des îles les plus vastes et les plus fertiles du globe , une île dont on n'approchait qu'en tremblant , parce qu'on supposait que ceux qui l'habitaient n'avaient aucun principe de civilisation.

Ainsi , par des conquêtes et par une adresse ambitieuse , la Hollande s'étend dans les îles de la même manière que la compagnie anglaise sur le continent de l'Inde : aussi verrons-nous peut-être un jour ces deux puissances éclater en reproches , se disputer quelques possessions , et s'entre-détruire par des hostilités de toute espèce. Déjà nous avons vu éclater leur jalousie ; nous avons vu la hauteur britannique s'irriter de l'ambition des commissaires bataves.

Toujours attachés à l'exécution pleine et entière de la rentrée en possession des colonies rendues en vertu du traité de 1814 , ces commissaires donnèrent ordre à la même expédition d'aller à Malacca , d'y arborer le drapeau du royaume des Pays-Bas , et de relever les comptoirs hollandais dans cette presque île importante. Sentant toute l'utilité d'un pareil établissement , le gouvernement de Batavia y fit placer une station maritime afin de le protéger : deux vaisseaux de haut bord et une frégate se tiennent dans le port ou croisent aux environs pour le mettre à l'abri de toute tentative ennemie.

La presque île de Malacca , où est la ville de ce nom , est fort étroite , et d'environ cent-dix lieues de long. Quelques écrivains pensent que c'est *la Chersonèse d'or* des anciens. Elle ne tient au continent que par le nord , où elle confine aux états de Siam , ou plutôt au royaume de Johor , qui en a été démembré , et qui en est seulement tributaire : elle est séparée de Sumatra par le détroit de Malacca. Le principal produit de cette île est en poivre , dents d'éléphant , cannes , gommés. Le climat est un des plus doux et des plus agréables de l'univers.

Les habitans portent le nom de *Malais* , qui est commun à ceux des îles de la Sonde. Ce sont des hommes féroces et dangereux ; on évite autant que l'on peut d'en avoir dans les équipages des navires. Leur principal métier est la piraterie , qu'ils

exercent avec une grande audace et avec succès.

L'établissement de Malacca donne la clef des îles de la Sonde, des Moluques, de la Chine et du Japon. Ainsi on ne peut s'étonner de l'importance qu'ont mise les Hollandais à le ravoir : mais on peut trouver étrange la facilité avec laquelle les Anglais l'ont rendu. Aussi n'en sont-ils pas à témoigner leur mécontentement au sujet des concessions faites à la Hollande par la dernière paix.

Un de leurs papiers les plus accrédités dit à ce sujet : « Les Hollandais poursuivent le cours de leurs travaux iniques dans l'archipel Indien ; ils ont fermé les ports et forcé les navires nationaux à porter le pavillon et des papiers hollandais. Les ports, naguères indépendans de Bornéo, de Célèbes, de Sumatra, sont aujourd'hui (1820) en leur pouvoir, et ils ne manqueront point d'y établir le système d'exclusion qu'ils suivirent au dix-septième siècle. Qui pourra jamais oublier leurs barbaries, et particulièrement celles dont ils se souillèrent à Amboine en 1621, où ils mirent à la torture des Anglais qui s'y étaient établis, et finirent par les massacrer ? Le monopole de cette île et de celle de Banda tomba dès-lors dans leurs mains. Ils avouent aujourd'hui les mêmes intentions ; ils poursuivent dans ces parages lointains le même système d'hostilités contre le commerce britannique. Tout est mis par eux en usage pour dégrader et avilir le nom anglais, pour harceler

et ruiner ceux des négocians de notre nation qui, sur la foi des traités, se sont établis à Batavia. Il s'en faut que nous soyons partisans de la guerre ; mais notre cabinet ne souffrira pas que le système hostile suivi par les Hollandais envers les sujets britanniques continue de les exposer aux plus mauvais traitemens. Il exigera par des remontrances énergiques que ce cours d'usurpation et d'agression ait un terme. S'il en était autrement, tout le commerce oriental serait perdu. Les Hollandais s'emparent graduellement du monopole, et haussent arbitrairement le prix des productions de ce vaste archipel. Ils envoient pour leur propre compte des vaisseaux au Bengale pour y vendre le cuivre du Japon et l'étain de Banca au préjudice du commerce anglais et des intérêts de notre nation.

« Tous ces détails mettent au plus grand jour notre méprise. Devions nous leur rétrocéder ce pays ? Mais nous n'avons pas encore articulé tous nos griefs contre leur ambition. Dans la vue d'interrompre toute communication entre les indigènes et nous, ils ont, vers la fin de 1818, mis en commission trois vaisseaux de ligne, cinq frégates, plusieurs sloops et beaucoup d'autres bâtimens armés. En un mot, la tranquillité ne peut plus régner dans cette partie du globe. En conséquence des restrictions imaginées par les Hollandais, le prix des denrées coloniales est triple à Java de ce qu'il était quand cette belle île se

félicitait d'être sous le gouvernement sage et paternel de la Grande-Bretagne. Nous répétons que la guerre ne saurait nous compter parmi ses partisans ; mais il s'en faut que nous soyons disposés à sacrifier les droits, les intérêts, l'honneur de notre pays à une nation avide et rivale. L'Angleterre a été trop prodigue dans ses concessions envers la Hollande ; mais, quoiqu'on ait sujet de s'en repentir, nous ne voulons pas enfreindre le traité. Qu'en vertu de cet acte diplomatique ils jouissent de ce qu'ils ont droit de posséder, mais qu'ils ne se mêlent plus de l'indépendance des ports nationaux, et qu'ils ne gênent plus notre commerce suivant leur caprice. »

Ces plaintes, quelque exagérées qu'elles soient, n'en annoncent pas moins les germes de divisions qui existent entre les deux nations, et qu'aux premières hostilités en Europe les possessions des Hollandais aux Indes seront exposées à devenir la proie de l'Angleterre.

La ville de Malacca est peu considérable par elle-même ; mais elle l'est par sa position, par son commerce, qui pourrait être plus grand, et qui se borne au poivre et à quelques autres productions de l'île.

Les marchandises dont le gouvernement hollandais permet la descente à Malacca, sont, des draps légers, des vins en bouteilles, et quelques articles de modes.

On en peut tirer du poivre, du coton, du ben-

join, du sagou, du bois rouge, qui trouve son débit à Bombay, de la noix d'areck, des rotins ou cannes, dont on fait un bon commerce avec la Chine.

Les navires trouvent en abondance à Malacca des provisions de bouche : les volailles, le poisson, les légumes, les fruits y sont à très-bon marché ; le mangoustan, ce fruit si recherché par son goût, y est très-commun.

Mais l'activité hollandaise réduit à peu de chose pour le commerce étranger tant d'avantages ; il en est de même de Sumatra, où les Hollandais ont aussi des établissements.

Lorsqu'ils se montrèrent en 1818 sur les côtes de cette grande île pour prendre possession de leurs comptoirs, soumis aux Anglais pendant la guerre, ils y trouvèrent un concurrent d'un caractère ferme et d'un mérite distingué, sir Thomas Raffles, qui commandait l'escadre anglaise dans ces parages. Il en sera question plus bas, car le trait qui le concerne mérite de figurer dans cet aperçu de l'état des colonies. Mais disons un mot d'abord de Sumatra, mieux connue et appréciée aujourd'hui qu'autrefois.

Elle n'est séparée que par un détroit de la presqu'île de Malacca ; on lui donne près de dix degrés du nord au sud ; cette immense étendue n'est ni également peuplée, ni même connue dans sa totalité. Les chaleurs y sont tempérées par des vents de terre et de mer qui se succèdent régulièrement,

et par des pluies très-fréquentes. Des Malais en occupent la partie méridionale ; ils ont leurs maisons ou plutôt leurs cabanes élevées sur des piliers de bambou et couvertes de feuilles de palmier.

C'est dans le nord de Sumatra qu'on recueille le meilleur camphre et le meilleur benjoin de l'Asie ; il s'en fait un grand commerce avec les Chinois et les Japonais. Le pays est en général très-fertile.

Les Malais établis à Sumatra sont, comme ceux de Malacca, adonnés à la piraterie, qu'ils exercent surtout dans le détroit. On ne saurait trop se mettre en garde contre eux. Ils sont d'autant plus à craindre qu'ils font la course avec de grandes pirogues qu'ils manœuvrent aisément ; ils abordent de nuit, avec beaucoup d'audace et de férocité, les navires qui se laissent surprendre ; ils les pillent après en avoir égorgé l'équipage : ils arment aussi des bâtimens à deux mâts qui portent de l'artillerie ; ils en réunissent quelquefois plusieurs pour attaquer de gros navires.

Achem est la capitale de l'île, et le plus grand marché ; elle a un port excellent, fréquenté principalement par des Hollandais, des Anglais, des Portugais, des Danois et des Chinois.

On y porte de l'Europe, du fer, du cuivre, de l'acier, du plomb, des armes, des munitions de guerre, et des draps d'or ; de l'Inde on y porte des mousselines, des toiles peintes, des cotons filés et en bourre, de la soie, de l'argent, et surtout

du riz, parce que le territoire n'en produit pas assez pour le besoin des habitans.

L'argent qu'on y porte y est échangé contre de l'or. Ce commerce donne du profit ; mais il ne peut être fait que par des personnes qui aient les connaissances nécessaires pour découvrir la fraude dont les Achemois, qui sont très-fripons, usent toujours lorsqu'ils vendent ce métal.

Outre cet or, dont on fait commerce et qui se trouve en quantité dans la rivière qui passe à Achem, on tire de cette ville les productions de l'île, surtout le camphre et le benjoin.

A peu de distance et à l'est de Sumatra, vis-à-vis le fort Palembang, est située l'île de Banca, que les Anglais remirent aux Hollandais. Elle fut l'occasion d'une discussion assez vive entre les deux nations : cette discussion fait trop connaître l'esprit qui les anime pour ne pas en donner quelque détail ici.

En rétrocédant aux Hollandais tout ce qu'ils avaient possédé dans l'Inde en 1803, l'Angleterre conclut au mois d'août 1814 une convention avec le roi des Pays-Bas, par laquelle la Hollande lui abandonnait en toute propriété la colonie de Cochinchine sur la côte de Malabar en échange de Banca, l'une des îles de l'archipel de la Sonde.

Cette île est précieuse pour les Hollandais, surtout par l'étain qu'elle tire de ses mines, et qu'on dit supérieur à celui d'Angleterre ; au moins est-il certain que les Chinois le préfèrent, parce qu'il est

plus malléable et se prête mieux à la fabrication de leurs vases sacrés. C'est même par une colonie de Chinois que sont exploitées ces mines, dont les produits annuels s'élèvent jusqu'à trois millions pesant. On porte cet étain à Canton, et il entre dans les échanges du commerce batave, qui charge du thé, des soieries, des toiles et des porcelaines au retour.

Arrêtons nous ici sur les suites de cet échange de Cochin contre Banca. Les événemens, les réclamations, les discussions dont il a été l'occasion jetteront de nouvelles lumières sur ce que nous avons dit de la rivalité qui règne dans l'Inde entre les deux seules puissances qui prétendent aujourd'hui à son commerce. Ces détails peuvent donner une idée juste de la politique de ces deux nations, et des prétentions qui un jour peuvent encore ou affranchir ou faire changer de maîtres leurs possessions : ces connaissances entrent dans celle du système commerciale et de l'état actuel des colonies européennes dans les deux Indes.

Banca était bien la propriété des Anglais lorsqu'ils l'échangèrent contre Cochin; mais le sultan de Palembang dans l'île de Java, en leur abandonnant par un traité cette importante possession, avait stipulé que l'Angleterre lui garantirait la couronne et ses autres états. L'acte qui stipule cet arrangement est ainsi conçu :

« Nous soussigné, sultan Ratoo Almed Naju-

mudin, souverain de Palembang, de mon plein gré, et en reconnaissance de la faveur qui m'a été accordée par le gouvernement anglais de Java¹, en me plaçant sur le trône de Palembang; confiant dans la générosité du gouvernement britannique, qui doit me mettre à portée de soutenir mon rang et ma dignité, cédon à sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, et à l'honorable compagnie des Indes, pour en jouir en toute propriété et souveraineté, les îles de Banca et Billeton, ainsi que les îlots qui en dépendent; renonçant par le présent acte, tant en mon nom, qu'en celui de mes héritiers et successeurs, et pour jamais, à tous droits et réclamations, à quelque titre que ce soit sur lesdites îles; renonçant aussi à la propriété des mines et de leurs produits, ainsi qu'à toutes les prérogatives exercées par les sultans de Palembang. Nous les reconnaissons, par le présent acte, être seules et exclusives propriétés de sa majesté le roi de la Grande-Bretagne et de l'honorable compagnie des Indes; et par les présentes enjoignons à tous les habitans maintenant résidant dans ces îles, ainsi qu'à ceux de nos sujets qui pourraient par la suite désirer de s'établir sur ce point, après en avoir obtenu la permission du gouvernement

¹ On sait que cette île, ainsi que la presque totalité des possessions hollandaises dans la mer des Indes, étaient sous la domination des Anglais, qui s'en étaient emparés, et qui les rendirent en vertu du traité de Paris, du 30 avril 1814, après les avoir administrés avec sagesse, intelligence, et y avoir fait prospérer tous les genres d'établissements agricoles et commerciaux.

anglais, de servir ce gouvernement en bons et loyaux sujets; nous engageant de notre côté à protéger et faire respecter les familles et les propriétés de ceux des habitans de Banca et Billeton qui peuvent dans ce moment se trouver à Palembang, avec la faculté de se transporter dans ces îles quand ils le jugeront convenable; en vertu desquelles dispositions nous avons signé de notre main et apposé notre sceau, comme aussi la signature et le sceau de notre héritier apparent, et celui des principaux Pangerangs de ce royaume. Fait à Palembang, le cinquième jour jumad ul anwull. 12. Signés, *Pangerand Suria, Pangerand Aria.* 17 mai 1812, en présence de nous sous-signés, *W. Hunter, Rob. Meares.* »

Les Anglais, en cédant l'île de Banca aux Hollandais, étaient donc tenus de leur faire respecter les clauses de ce traité; mais les négociateurs n'en firent seulement pas mention: de manière que les Hollandais, ne se croyant liés par aucun engagement envers le sultan Ratoo Najumudin, l'ont depuis chassé de ses états de l'île de Java¹.

Cet oubli des convenances et de la justice n'a point échappé aux hommes dont l'Angleterre offre plus d'exemples qu'aucun autre état de l'Europe: ne redoutant ni l'autorité ministérielle,

¹ Une guerre assez vive entre les Hollandais et ce prince n'a cessé d'avoir lieu avec des chances différentes depuis cette époque; les dernières nouvelles annonçaient des succès marqués du sultan de Palembang, qui s'était remis en possession de ses états dans l'île de Java.

ni l'abus de la faveur, ou la disgrâce de cour qui font la règle de conduite dans les pays despotiques, ces hommes savent prendre la défense des opprimés, fussent-ils aux extrémités du globe, lorsque surtout l'oppression est l'ouvrage des agens du gouvernement anglais. Ainsi Waren Hastings, ainsi Picton ont été attaqués par le parlement pour les vexations que le premier s'était permises dans l'Inde, et la cruauté exercée par le second contre une simple femme du peuple dans l'île où il commandait; et les membres du parlement qui ont élevé ces plaintes et poursuivi l'accusation n'en ont pas moins conservé la même considération, malgré qu'ils eussent dénoncé des abus d'autorité.

Dans l'affaire de l'échange de Banca, le marquis de Lansdown n'a point hésité à suivre d'aussi nobles exemples; indigné de la perfidie des commissaires anglais, il s'exprima avec autant de sens que de raison sur le manque de foi dont ils avaient offert une preuve si scandaleuse.

« Il n'est pas de mon intention, dit-il dans la chambre des pairs¹, de discuter le principe d'après lequel on a rétrocédé à la Hollande ses anciennes colonies; cependant on pouvait douter que cette mesure fût convenable quand la Hollande recevait en Europe un accroissement considérable de territoire². Le sujet qui doit occuper

¹ 1^{er} février 1819.

² Nous avons déjà fait remarquer au lecteur qu'alors la Grande-Bretagne espérait tenir le royaume-uni des Pays-Bas dans sa dépen-

l'attention de vos seigneuries n'est pas le principe d'après lequel le traité a été conclu, mais la manière dont il a été exécuté, parce que l'honneur, l'intérêt et la politique de notre pays se trouvent compromis dans ce mode d'exécution. Les faits qui m'engagent à occuper l'attention de vos seigneuries remontent à l'époque où les forces de sa majesté occupèrent l'île de Java.

« On se rappelle qu'en 1812 lord Minto, alors gouverneur-général de l'Inde, envoya une expédition à Java pour s'emparer de cet établissement hollandais. Ce grand homme d'état mérita sans doute des éloges pour avoir soumis cette île à la couronne britannique; mais combien sont plus grands et plus flatteurs les éloges qui lui sont dus pour avoir établi dans cette île un gouvernement sous lequel toutes les ressources du pays étaient développées et venaient augmenter la richesse et la prospérité de notre patrie! Les grands avantages attachés à cette conquête furent clairement établis dans le discours émané du trône, et par le vote du parlement. Ces avantages n'étaient que présumés; l'expérience les réalisa bientôt, puisque Java parvint rapidement au plus haut degré de prospérité que puisse atteindre une colonie dans la mer des Indes. Cette prospérité, cette splen-

dance par un mariage et un traité. Elle s'est méprise. Le mariage s'est fait avec la Russie, que les Hollandais craignent moins qu'ils ne craignent les Anglais: le Royaume-uni se trouve ainsi une annexe du vaste empire de Russie.

deur étaient dues au régime introduit et aux mesures prises par sir Thomas Raffles, auquel le noble lord avait confié le gouvernement de Batavia¹.

« Bientôt après, et par suite des recherches actives de sir Thomas Raffles, on découvrit qu'une population considérable vivait inconnue des Hollandais dans l'intérieur de l'île, à moins de supposer que la politique hollandaise avait eu des raisons pour laisser ignorer le véritable état de la population javanaise de quatre à cinq millions d'habitans². La plupart des princes qui habitent les côtes sont soumis aux Hollandais; ceux de l'intérieur sont indépendans. Le gouvernement anglais avait conclu avec eux des traités également avantageux à la Grande-Bretagne et à eux-mêmes. C'est le funeste résultat de l'un de ces traités qui a donné lieu à la motion que je vais faire.

« A peine fûmes-nous établis à Java, qu'on sentit que l'occupation de l'île de Banca pouvait, attendu sa position, être d'un grand avantage pour le commerce de la Chine. Le gouvernement britannique ne voulut point employer la force

¹ L'Angleterre doit à sir Thomas Raffles une excellente *Histoire*, ou plutôt une *Description historique de Java*, en deux volumes in-4°.

Ce gouverneur estimable a donné ainsi un exemple trop rare, quoique beaucoup plus commun en Angleterre que chez nous, celui d'avoir fait tourner au profit des connaissances politiques et statistiques les fonctions qu'il a exercées pendant six ans à Batavia avec une si grande distinction.

² Exagération évidente.